

COMMUNIQUÉ

ASSURANCE

TARIFICATION

Actif ☒ Retraité ☐	Régimes d'assurance collective du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec
--	--

Volume 38, Numéro 4 (Éd., F.P., S.S.S.)

Décembre 2014

Le coût du régime de rentes de survivants

DESTINATAIRES : DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES

Le coût du régime de rentes de survivants sera de 1,05 % du salaire assurable pour l'année 2015.

Lorsque le cadre reçoit son plein salaire, le coût de ce régime autoassuré est entièrement aux frais du gouvernement, sauf dans le cas de certains employeurs et organismes autonomes qui sont facturés; ainsi, de façon générale, ni le cadre ni l'employeur n'ont de prime à verser.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE CE COMMUNIQUÉ ANNULE ET REMPLACE LE COMMUNIQUÉ ASSURANCE (VOLUME 37, NUMÉRO 4) DE DÉCEMBRE 2013

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec M^{me} Francine Thibeault de la Direction générale de la rémunération globale, soit par téléphone au 418 643-0875 poste 4830 ou par courriel à l'adresse suivante :

assurances.cadres@sct.gouv.qc.ca.



Vous pouvez également consulter les autres communiqués assurance à l'adresse internet suivante :

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conditions-de-travail-et-remuneration/regimes-dassurance-collective>

Nous vous saurions gré de faire part, le plus rapidement possible, du contenu du présent communiqué à tous les responsables de la gestion des avantages sociaux et des services financiers.

Le directeur général de
la rémunération globale,



RENE DUFRESNE